

# “IL Y A LÀ UN PROBLÈME, ACTA VA TROP LOIN”

LE 28 JANVIER 2012 GUILLAUME LEDIT

Plusieurs membres de l'Union Européenne, dont la France, ont signé le traité Acta. Le rapporteur du traité au Parlement européen, Kader Arif, a immédiatement démissionné, dénonçant une "mascarade". Entretien.



Acta, pour **Anti-counterfeiting trade agreement**. Depuis quelques années, l'ombre de ce projet d'accord commercial plane sur la réglementation internationale de la propriété intellectuelle. Touchant tant la santé que la culture, et menaçant au passage certaines libertés publiques, les négociations entourant ce texte ont longtemps été **frappées du sceau du secret**.

Ce n'est plus le cas. Ce jeudi, 22 pays de l'Union européenne, dont la France, **ont signé le traité**. Une signature qui ne vaut pas adoption, mais qui intervient dans une séquence de crispation intense des positions entre défenseurs d'un Internet libre et lobbys des industries culturelles. La **mobilisation des acteurs d'Internet** contre les lois **Pipa** et **Sopa** ou l'affaire **Megaupload** ont mis sur le devant de la scène médiatique ces enjeux.

C'est au tour d'Acta, qui prévoit entre autres une collaboration accrue entre fournisseurs d'accès et ayant droits afin de renforcer la protection du droit d'auteur, de focaliser l'attention. Aujourd'hui, à l'appel, entre autres, **des Anonymous**, plusieurs manifestations se déroulent en France. Ultime rempart à l'adoption du traité, son passage devant le Parlement européen, devrait avoir lieu entre juin et septembre 2012. Rapporteur du projet, le socialiste Kader Arif, **a démissionné dans les minutes** ayant suivi l'annonce de l'adoption, dénonçant une "mascarade". L'occasion de revenir avec lui sur ce que représenterait la mise en oeuvre d'un tel traité.



PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE MUTANTE

Restées dans l'ombre, les négociations de l'Acta couvrant tous les domaines de la propriété intellectuelle de la santé ...

**Sopa et Pipa aux États-Unis, Acta au Parlement Européen : pensez-vous que ces lois participent d'un même mouvement ?**

Avec l'augmentation de la concurrence internationale, notamment au niveau commercial, les questions de propriété intellectuelle font l'objet d'une attention croissante des

gouvernements et d'une pression accrue de l'industrie qui souhaite voir les brevets toujours mieux protégés. Mais cette évolution se fait au détriment d'un équilibre déjà fragile entre la protection certes légitime des ayants droits, mais la protection tout aussi nécessaire des libertés publiques. En ce sens il y a une réelle évolution au niveau international qui appelle à la plus grande vigilance des législateurs, qui doivent préserver cet équilibre.

Je ne donnerai qu'un exemple pour illustrer ce risque croissant auquel nous faisons face : Acta prévoit des sanctions pénales pour lutter contre les personnes souhaitant tirer un bénéfice commercial d'une contrefaçon. Cela peut avoir du sens pour la vente de faux sacs ou chaussures, mais qu'en est-il des données téléchargées sur internet ? Si un Etat considère qu'il est possible de tirer un bénéfice commercial d'une seule chanson téléchargée illégalement, alors un citoyen pourra être arrêté à la frontière, se faire fouiller ses effets personnels et subir des sanctions pénales, tout simplement parce qu'Acta ne fait pas de différence entre un citoyen lambda qui a téléchargé une chanson pour son usage personnel et une personne souhaitant organiser une activité lucrative basée sur de la contrefaçon à grande échelle. Pour moi il y a là un problème d'équilibre entre protection des ayants droits et protection des citoyens, Acta va trop loin.

### **Si Acta n'est pas la réponse, quels seraient les moyens d'assurer un bon écosystème pour la propriété intellectuelle à l'heure d'Internet ?**

Les protections sont déjà nombreuses, et le problème d'ACTA tient beaucoup au fait qu'il va bien au-delà des accords existants : il remet en cause les acquis de **l'accord ADPIC** à l'OMC, met en danger l'acquis communautaire, introduit une confusion dangereuse entre lutte contre la contrefaçon et lutte contre la violation de la propriété intellectuelle en général, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Si l'Europe souhaitait réellement s'attaquer au problème de la contrefaçon, elle le prendrait à la source et négocierait un accord avec la Chine notamment, or la Chine n'est pas signataire de l'Acta. Toute mesure qui laisse cela de côté ne peut prétendre apporter une solution réelle au problème de la contrefaçon. De même, l'une des priorités pour l'Europe est la protection accrue de nos indications géographiques, des AOC pour la France. Or là aussi Acta n'apporte presque pas de réponse, même dans les pays signataires de l'accord.

### **Le traité Acta est-il conforme à l'acquis communautaire ?**

Sur cette question, on a pu observer un véritable tour de passe-passe notamment des services juridiques des institutions européennes. En effet, alors que plusieurs experts internationaux considèrent, arguments solides à l'appui, qu'Acta n'est pas conforme à l'acquis communautaire, notamment sur la question de la non-responsabilité des fournisseurs d'accès à internet, l'argument mis en avant est qu'un accord international n'a pas à être conforme à l'acquis communautaire pour être valable, mais qu'il doit simplement être conforme aux traités européens !

Il n'y a rien de suffisamment précis dans les traités européens pour marquer une incompatibilité avec Acta, mais cela permet d'éviter la question de la conformité avec l'acquis, qui est une question cruciale. S'il s'avère qu'Acta n'est pas conforme à l'acquis, cela signifie que plusieurs directives européennes devront être modifiées, mais aujourd'hui personne ne se risque à faire une évaluation en détail des modifications nécessaires. Et tant qu'un citoyen n'aura pas amené ce problème devant la Cour de justice européenne, ce qui peut prendre des années, le flou restera total quant à cette question essentielle.



**UNE TYRANNIE DU DROIT  
D'AUTEUR NOMMÉE ACTA**

**Un traité commercial, Acta,  
propose d'entériner la  
vision du droit d'auteur des  
industries culturelles à  
l'échelle ...**

### **Vous faites partie de l'équipe de campagne de François Hollande. Pensez-vous que votre candidat va se positionner sur la question de l'adoption d'Acta ?**

François Hollande s'est déjà clairement positionné sur Hadopi, puisqu'il remplacera cette loi par une grande loi signant l'acte deux de l'exception culturelle française, qui conciliera la

défense des droits des créateurs et un accès aux oeuvres par Internet facilité et sécurisé. Rétablir cet équilibre entre ayants droits et intérêt des citoyens est en effet essentiel, et seule une remise en cause d'Hadopi peut permettre d'y parvenir.

Concernant Acta, le gouvernement de Nicolas Sarkozy a déjà donné son aval pour que la Commission européenne signe l'accord au nom de l'Union européenne, et cette signature a eu lieu jeudi. La prochaine occasion pour la France de se prononcer sur cet accord sera donc lorsque l'Assemblée nationale sera saisie pour ratifier le texte, si le Parlement européen ne l'a pas rejeté avant...

### En quoi Acta constitue une "mascarade" ?

La mascarade tient essentiellement au manque de transparence, on laisse croire aux citoyens que leurs inquiétudes sont prises en compte parce que le Parlement européen devra ratifier le texte, mais la réalité c'est qu'on ne peut plus changer une seule ligne à cet accord, quoi qu'on en dise. C'est un oui ou un non, brutal, qui ne répond absolument pas aux résolutions déjà adoptées par le Parlement et qui demandaient précisément des modifications de l'accord, tant que les négociations étaient encore en cours, sur les sujets que j'ai déjà mentionnés : le respect des libertés civiles, de la neutralité d'Internet, la non responsabilité des FAI, la protection des médicaments génériques, etc.

De surcroît, les manoeuvres de la droite ont permis d'imposer un calendrier extrêmement serré pour la ratification de ce texte, ce calendrier ne laisse pas le temps pour l'adoption de résolutions ou d'un rapport intérimaire, qui sont des instruments dont dispose normalement le Parlement européen pour exprimer ses revendications autrement que par un simple oui ou non. Priver ainsi les députés des outils dont ils disposent pour mener correctement leur travail, ce n'est tout simplement pas acceptable.

### Que pensez-vous des actions des Anonymous, qui manifestent actuellement leur mécontentement face au traité ?

Face à un sujet aussi complexe, technique et qui manque de visibilité dans le débat public, toutes les mobilisations citoyennes sont utiles car elles permettent d'alerter les députés européens sur les conséquences d'un accord qui à première vue peut sembler utile, puisqu'il s'attaque à ce problème réel qui est celui de la contrefaçon. Même si leurs méthodes peuvent être contestables, leur participation au débat public reste salutaire.

CC pour OWNI par Loguy

#### MMU\_MAN

le 28 janvier 2012 - 18:42 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Un pitit lien vers le CP de la quadrature ça aurait pas fait de mal non plus...  
<http://www.laquadrature.net/fr/acta-sign-par-lue-ensemble-nous-devons-le-vaincre>

VOUS AIMEZ



6

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

#### ASHITA

le 28 janvier 2012 - 18:56 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Conteifeiting ou counterfeiting ? (y a la même dans l'autre article).  
Si c'est fait exprès veuillez pardonner mon ignorance.

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

#### GUILLAUME LEDIT

le 29 janvier 2012 - 13:49 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Counterfeiting", effectivement. Merci pour votre vigilance !

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**BLUETEMPLAR**

le 29 janvier 2012 - 1:15 &amp;bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*“Acta prévoit des sanctions pénales pour lutter contre les personnes souhaitant tirer un bénéfice commercial d’une contrefaçon. Cela peut avoir du sens pour la vente de faux sacs ou chaussures, mais qu’en est-il des données téléchargées sur internet ? Si un Etat considère qu’il est possible de tirer un bénéfice commercial d’une seule chanson téléchargée illégalement, alors un citoyen pourra être arrêté à la frontière, se faire fouiller ses effets personnels et subir des sanctions pénales, tout simplement parce qu’Acta ne fait pas de différence entre un citoyen lambda qui a téléchargé une chanson pour son usage personnel et une personne souhaitant organiser une activité lucrative basée sur de la contrefaçon à grande échelle.”*

*Il faut quand même rappeler que (à moins que la situation ait changé depuis 2009), la loi française elle-même ne fait pas cette distinction:*

*<http://www.maitre-eolas.fr/post/2009/02/20/1321-les-droits-d-auteur-pour-les-nuls>*

*“toute reproduction ou représentation d’une œuvre sans l’autorisation de son auteur est un délit spécifique : la contrefaçon (punie de trois ans de prison et 300.000 euros d’amende).”*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**GREGCB**

le 29 janvier 2012 - 1:18 &amp;bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*En quoi démissionner nous permettra de combattre ce texte ? Juste par le coup de pub conséquent ? Mais qui va nous représenter au parlement européen à présent que Kader Arif a abdicé ?*

*Discussion intéressante cependant, qui a le mérite de nous éclairer sur les processus et stratagèmes administratifs en cours.*

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**PAN**

le 31 janvier 2012 - 12:03 &amp;bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je suis d'accord avec vous sur les questions que vous posez, mais avouez que le discours du monsieur est plutôt stérile. Il réalise pirouettes sur pirouettes pour éviter de répondre à des questions qui l'engagerait un peu trop. Il en profite tant bien que mal au passage pour tenter de faire de la pub pour son candidat, mais le vide intersidéral qui abrite ses propositions est désarmant : “François Hollande s’est déjà clairement positionné sur Hadopi, puisqu’il remplacera cette loi par une grande loi signant l’acte deux de l’exception culturelle française, qui conciliera la défense des droits des créateurs et un accès aux oeuvres par Internet facilité et sécurisé.”*

*Ah il a dû la préparer celle-là... “l’exception culturelle française” s’il vous plaît. On pourrait tout à fait imaginer un autre Hadopi ou un autre ACTA avec un programme aussi clair. Ces propos ne reflètent que la démagogie de ce monsieur et nous prouve, une fois de plus, que le parti sensé représenté une majorité de gauche en France est caractérisé par une mollesse extraordinaire*

...

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**APHRAELLE**

le 29 janvier 2012 - 11:57 &amp;bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*j’ai une petite nuance à apporter concernant les “Anonymous”*

*Anonymous est une IDÉE, pas un groupe.*

*Dans la rue de n’est pas Anonymous qui manifeste, ce font les citoyens d’Europe, du monde, qui veulent défendre leurs droits et leur liberté. Anonymous symbolise justement l’anonymat de tous ces gens qui sont révoltés de voir toutes ces violations de libertés,*

tous ces abus de pouvoir.

Rappelez vous, ce n'est pas Anonymous qui manifeste, mais le citoyen lambda qui agit en tant qu'Homme Libre

VOUS AIMEZ



18

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### BERTRANDT

le 30 janvier 2012 - 10:56 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*"Si un Etat considère qu'il est possible de tirer un bénéfice commercial d'une seule chanson téléchargée illégalement, alors un citoyen pourra être arrêté à la frontière, se faire fouiller ses effets personnels et subir des sanctions pénales, tout simplement parce qu'Acta ne fait pas de différence entre un citoyen lambda qui a téléchargé une chanson pour son usage personnel et une personne souhaitant organiser une activité lucrative basée sur de la contrefaçon à grande échelle."*

*Le problème est ancien et universel : le code pénal ne fait pas la différence entre celui qui vole une pomme pour se nourrir et celui qui vole une palette pleine de pommes pour les revendre. Les 2 peuvent être arrêtés et fouillés par la police. La sanction légale est la même, mais le juge est censé apprécier la différence*

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### BLUETEMPLAR

le 30 janvier 2012 - 22:46 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Êtes-vous certains de cela pour le vol? Les assurances font bien la différence entre le vol à la tire, à la sauvette, avec agression, avec effraction, etc...*

*En plus le piratage n'est pas du vol, ni juridiquement, ni "logiquement".*

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### EDILE MAX

le 4 février 2012 - 7:42 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*On peut voler un oeuf avec violence et voler un Picasso pacifiquement. Les deux cas relèvent du vol. Le premier est même une infraction plus grave, car il s'agit de vol avec violence. Le juge qui devra traiter l'affaire devra donc appliquer des textes plus répressifs au voleur d'oeuf avec violence. Toutefois, les textes ne font qu'énoncer un maximum, pas la peine à appliquer. Et dans cet exemple, il y a fort à parier que celui qui a volé une toile de maître risque de prendre plus que celui qui a juste volé un oeuf.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### EDILE MAX

le 4 février 2012 - 7:51 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Malgré toute l'admiration que suscite la démission courageuse de Kader Arif, certains de ses arguments me semblent discutables. J'ai mené un petit travail de relecture article par article d'ACTA, compilé ensuite sous forme de bilan. Pour ceux que ça intéresse, vous pouvez le lire ici : <http://edilemax.wordpress.com/2012/02/02/acta-le-bilan/>*

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ACTA une histoire de C - Végétal Graphik – création et analyse de communication internet le 28 janvier 2012 - 23:13

*[...] ne respecte pas le droit européen, signé par l'UE » Article paru sur humanite.fr « Il y a là un problème, Acta va trop loin » Article sur Owni.fr « L'accès aux médicaments génériques » [...]*

“Il y a là un problème, Acta va trop loin” | Résistance Inventerre le 29 janvier 2012 - 0:05

*[...] Owni.fr- Le 28 janvier 2012 Guillaume Ledit [...]*

Alea ACTA est? | Rapport de Conflits le 29 janvier 2012 - 0:40

*[...] la signature de l'UE à la nouvelle étape de l'élaboration de l'accord. Dans un entretien qu'il a donné au pure player OWNI, il n'hésite pas à parler de [...]*

“Il y a là un problème, Acta va trop loin” « hubandnetwork le 29 janvier 2012 - 11:58

*[...] de l'article de Guillaume Ledit sur Owni.fr publié le 28 Janvier 2012 Share this:J'aimeJ'aime ACTA ← Article précédent [...]*

ACTA ou quand le Capitalisme force les citoyens ! – Alleluya's World le 29 janvier 2012 - 19:29

*[...] – « Il y a là un problème, Acta va trop loin » - L'acte d'accusation contre un internet [...]*

Revue de presse de la semaine du 23 au 30 janvier 2012 | OCCUPY FRANCE le 30 janvier 2012 - 23:34

*[...] ACTA a retenu l'attention. Qu'est-ce que ce texte, quels sont ses dangers? Réponse sur owni.fr et sur laquadrature.net . Fait marquant tout de même : le député européen rapporteur [...]*

Et surtout en retrouvant la joie de vivre | Ze Rhubarbe Blog le 30 janvier 2012 - 23:45

*[...] le génocide arménien – peu importante en soi mais hautement symbolique –, voici ACTA (Anti-Counterfeiting Trade Agreement, ou Accord Anti-Contrefaçon), le top du top en matière de [...]*

Revue de presse de la semaine du 23 au 30 janvier 2012 | Les Indigné-e-s le 31 janvier 2012 - 3:05

*[...] ACTA a retenu l'attention. Qu'est-ce que ce texte, quels sont ses dangers? Réponse sur owni.fr et sur laquadrature.net . Fait marquant tout de même : le député européen rapporteur [...]*

Lulz, Anonymous et Cyberguerre 2 : L'Affaire Megaupload « (w)Here is my mind? le 31 janvier 2012 - 10:56

*[...] ACTA a été signé par 22 pays le 26 janvier. Le parlement européen qui est maintenant la seule instance à pouvoir empêcher ACTA de passer a subit une attaque par DDoS la veille “à cause de Megaupload”. Le streaming gratuit est une conséquence et je vous reproche, vous noobs avec vos masques à la con, de ne pas voir les causes. Dans quel Internet nous vivons. [...]*

ACTA : On en est où? | Fred H le 31 janvier 2012 - 13:03

[...] « Il y a là un problème, ACTA va trop loin (OWNI) ». Entretien avec le rapporteur du traité au Parlement européen, démissionnaire au lendemain de la signature par les 22 pays membres. La question sur l'applicabilité de l'accord avec les normes juridiques actuelles, en particulier, est très intéressante et se pose aussi pour la Suisse. [...]

10 | La désinformation des séniors le 13 mars 2012 - 11:30

[...] propos d'ACTA: ACTA, le dossier bilan "Acta va trop loin", interview du rapporteur du traité au Parlement européen ACTA: une seule certitude, la limitation de nos libertés ACTA: quatre lettres qui pourraient [...]

ACTA (Anti-Counterfeiting Trade Agreement) « /home/GNU/Linux/Ramix le 28 mars 2012 - 7:36

[...] <http://owni.fr/2012/01/28/acta-va-trop-loin/> <http://www.april.org/fr/acta-urgence-a-repenser-brevets-et-droit-dauteur> [...]

Acta 404 » revue du web, Just another weblog le 4 juillet 2012 - 16:05

[...] L'interview de Kader Arif, à l'époque rapporteur démissionnaire du traité au Parlement [...]